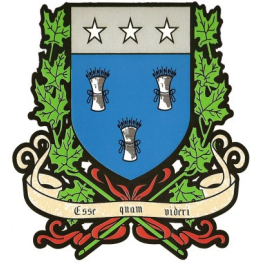


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 26, n° 13) 15 mai 2017

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le 1^{er} JUIN À 19 h 30 au 260 rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant l'implantation d'une remise à jardin en marge avant secondaire. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de : Permettre la construction d'une remise à jardin ayant une dimension projetée de 3,66 mètres par 6,01 mètres en marge avant secondaire alors que selon l'article 10.8 du règlement de zonage stipule que, ce type de construction n'est permis qu'en marge arrière.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 260, rue Alexis, dans la zone résidentielle Ra.6 sur le lot 99-25 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville. La demande est formulée par Monsieur Jonathan Fortier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le 1^{er} JUIN À 19 h 30 au 260 rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant la construction d'une nouvelle enseigne sur muret. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de : Permettre le remplacement de l'enseigne sur muret existant par une nouvelle enseigne sur muret ayant une hauteur totale de 2,58 mètres au lieu de la hauteur maximale permise de 2,0 mètres et une superficie de 5,88 mètres carrés au lieu de la superficie maximale permise de 3,0 mètres carrés tels qu'indiqués aux articles 7.4 et 11.13 du règlement de zonage numéro 289.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 343, rue Saint-Jacques, dans la zone commerciale Cb.49 sur le lot 428 du cadastre du village de Napierville. La demande est formulée par Madame Louise Gaboriault.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept.

Julie Archambault Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le 1^{er} JUIN À 19 h 30 au 260, rue de l'Église, à Napierville. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 concernant la hauteur d'une clôture projetée en marge avant. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de:

Permettre que la clôture projetée sur la ligne latérale droite puisse être construite avec une hauteur de 1,83 mètres en marge avant, et ce, sur une longueur de 1,22 mètres à partir des fondations de la propriété, alors que la hauteur maximale permise d'une clôture en marge avant est de 1,0 mètre comme indiqué à l'article 10.10 du règlement de zonage numéro 289.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 313, rue de L'Église, dans la zone commerciale Cb.52 sur le lot P-411-2 du cadastre du village de Napierville. La demande est formulée par Monsieur Heintje Loranger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce quinzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

TIRAGES AU SORT

Nous avons le plaisir de vous inviter au tirage au sort des arbres, barils récupérateurs d'eau de pluie ainsi que du composteur domestique, mercredi le 24 mai prochain à 14h à la salle du conseil qui est située à l'hôtel de ville au 260, rue de l'Église à Napierville.

Les gagnants seront avisés par téléphone.

La livraison des barils récupérateurs d'eau de pluie ainsi que des composteurs domestiques se fera vers la fin du mois de mai.

Bienvenue à tous et bonne chance



L'heure du conte

le samedi 20 mai à 10h 15
au local de la bibliothèque.

Une histoire et un bricolage sont au menu.

Pour les petits de 3 ans et plus.

Bienvenue à tous!



SAVIEZ VOUS QUE !

Réseau BIBLIO Montérégie

Nous avons récemment acquis près de 300 titres de bandes dessinées en format numérique.

Elles sont disponibles pour être empruntées par tous les abonnés des bibliothèques membres du Réseau.

C'est GRATUIT. Il n'y a pas d'âge pour lire des BD.

C'est vraiment pour tout le monde.

Pour fureter à travers la collection :

<https://tinyurl.com/n8o622u>

La meilleure manière de lire une BD en format numérique est avec une tablette numérique (iPad, Galaxy Tab, etc.) ou un ordinateur portable ou de table.

Pour vous abonner à distance si vous n'êtes pas encore abonné à une des bibliothèques membres :

<https://tinyurl.com/l1enqt9>